



Rentrée scolaire et protocole sanitaire

publié le 30/08/2021

Mesdames, Messieurs, Chers élèves,

Pour la seconde année consécutive, la rentrée scolaire se fera avec la mise en place d'un protocole sanitaire qu'il conviendra de respecter strictement.

1 : le port du masque sera obligatoire tant à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur (cour de récréation, abords du collège).

2 : la désinfection des mains se fera au moment de l'arrivée au collège et lors de l'entrée dans chaque salle.

3 : 2 cours de récréation seront distinctes : l'une pour les 6ème-5ème : cour principale, et l'autre pour les 4ème-3ème : vers les salles 40.

4 : lors de la restauration, les élèves de la même classe mangeront à 4. Les groupes resteront identiques tous les jours afin de favoriser le contact-tracing en cas de cas positif.

5 : la désinfection des salles se fera au moins une fois par jour.

6 : l'aération des salles sera continue.

Lors des réunions de présentation de l'année scolaire par les équipes pédagogiques (voir planning diffusé sur le site du collège), le respect strict des gestes barrières sera exigé. Comme l'an dernier, nous encourageons les familles à ne venir qu'à un adulte afin de limiter le brassage. Une salle sera dédiée à chaque classe pour cette réunion et la phase de transmission d'informations générales se fera en visioconférence dans les salles avant l'intervention des enseignants.

Vous trouverez en pièce jointe un courrier commun de Monsieur le directeur académique et Madame la directrice départementale de l'ARS de Nouvelle Aquitaine, courrier à l'attention des parents d'élèves et dont l'objet concerne l'offre de vaccination pour les élèves de 12 ans et plus.

Au collège, en cas de cas positif dans une classe, les cours en présentiel se poursuivront :

- ▶ Les élèves cas positifs devront rester en isolement 7 jours.
- ▶ Les élèves cas contact devront être testés le plus vite possible. En cas de test négatif, les élèves vaccinés (déclaration sur l'honneur à fournir par les parents) pourront revenir au collège. Les élèves non-vaccinés devront rester en isolement 7 jours comme les élèves cas-contact positifs qu'ils soient vaccinés ou non.

Il semble important de rappeler que tous les mesures proposées ne seront efficaces que si les gestes barrières sont également respectés en dehors de l'établissement. De même, les parents doivent alerter le collège en cas de test positif de leur enfant. Si un enfant est cas contact au sein de la cellule familiale, il doit être testé. En cas de doute, fièvre..., l'enfant ne doit pas être envoyé à l'école...

Documents joints

 2021-08-26_courrier_en_ars (PDF de 455.1 ko)

 annexe_-_information_parents_-_covid_-_vaccination (PDF de 698.2 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.